



Création d'une filiale dont la maison mère est à paris

Par **valere_old**, le **03/07/2007** à **11:17**

Je souhaite créer une filiale dont la maison mère est à Paris. C'est une société qui organisent des prestations événementielles. rnMa filiale organiserait ces prestations sur la Belgique. Dois-je avoir ma société sur la Belgique? Ou puis-je avoir mon adresse en France?rnQuel est le capital de départ ?rnQuelles sont les charges la 1ère année,...?rnPuis-je bénéficier de l'assurance de la "société mère"?rnOù puis-je me renseigner? rnQue dois-je savoir en plus?